

## Conférence mondiale sur l'aquaculture et session du Sous-comité de l'aquaculture du Comité des pêches de la FAO tenues en Thaïlande

*Tim Pickering (Chargé de l'aquaculture à la CPS)*

Quatre étapes majeures ont marqué le développement du secteur aquacole : la Conférence technique sur l'aquaculture, organisée à Kyoto (Japon) par la FAO et la Déclaration de Kyoto de 1976 ; 2) le Code de conduite pour une pêche responsable adopté en 1995 ; 3) la Conférence sur l'aquaculture au troisième millénaire et la Déclaration et stratégie de Bangkok en 2000 ; et 4) la mise en place du Sous-comité de l'aquaculture du Comité des pêches de la FAO, la seule instance internationale où sont débattues les questions liées au développement de l'aquaculture.

La Conférence mondiale sur l'aquaculture et le Consensus de Phuket (2010) constitueront la cinquième étape. Ils ont pour mission 1) de passer en revue les progrès accomplis au regard des objectifs du Millénaire pour le développement (par le biais de l'aquaculture) et des buts arrêtés dans la Déclaration et stratégie de Bangkok ; et 2) de réévaluer les priorités en matière d'efforts internationaux visant à promouvoir le développement de l'aquaculture en faveur des populations et de leur alimentation. Il a notamment été proposé que l'Afrique soit considérée comme une région « moins avancée sur le plan aquacole » qui requiert un traitement prioritaire, dans le cadre des efforts internationaux, afin de développer davantage encore l'aquaculture.

La CPS et la FAO ont financé conjointement la participation de cinq représentants d'États membres de la CPS à la Conférence ainsi qu'à la cinquième session du Sous-comité de l'aquaculture du Comité des pêches tenues à Phuket (Thaïlande). Les pays océaniques représentés étaient les Îles Cook, les Îles Fidji, Nauru, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et les Tonga. Il s'est agi d'un moment historique, car c'était la première fois qu'autant de représentants de la région océanique participaient à une session du Sous-comité de l'aquaculture du comité des pêches de la FAO. L'idée d'organiser une Conférence mondiale sur l'aquaculture est née en 2008 à l'initiative du Réseau des centres d'aquaculture de l'Asie et du Pacifique (RCAAP), dont la CPS est membre associé, et des autorités thaïlandaises. Le Consensus de Phuket a été élaboré à l'avance afin d'être soumis à l'approbation des participants à la Conférence qui accueillait 650 personnes. Quarante et un exposés spécialisés et dix interventions en séance plénière ont été présentés à la Conférence durant laquelle vingt « comité d'experts » ont été mis sur pied. Certains des principaux intervenants ont passé en revue les tendances émergentes ainsi que les progrès accomplis ces dix dernières années au regard des objectifs de la Déclaration et stratégie de Bangkok. En outre, une série de débats animés par les membres du comité d'experts, a permis de formuler des recommandations qui, une fois adoptées, ont constitué une annexe au Consensus de Phuket.

La Conférence a confirmé que l'aquaculture restait un secteur de production alimentaire en plein essor dans le monde même si le taux de croissance accuse actuellement une baisse. Des millions de personnes aux quatre coins du globe tirent leurs moyens de subsistance de l'aquaculture, une activité vitale pour éviter le dépeuplement des zones rurales. Certaines



*Certains de ces visages vous sont-ils familiers ? Les représentants océaniques à la cinquième session du Sous-comité de l'aquaculture du Comité des pêches de la FAO incarnent l'élégance vestimentaire. De gauche à droite : Koroa Raumea (Îles Cook), Jacob Wani (Papouasie-Nouvelle-Guinée), Gerald Billings (Îles Fidji), Poasi Ngalufe (Tonga), Monte Depaune (Nauru) et Tim Pickering (CPS).*

possibilités restant à explorer consistent à étendre l'aquaculture à de nouvelles espèces (tels que le poisson-chat de mer rayé), à de nouveaux environnements (aquaculture offshore) et à de nouvelles techniques (une pêche d'élevage et l'amélioration des stocks sont deux secteurs encore peu développés).

Depuis l'année 2000, le changement climatique compte au nombre des défis à relever. L'aquaculture peut être une stratégie majeure d'atténuation des effets du changement climatique et d'adaptation au phénomène. Par comparaison aux autres secteurs de production alimentaire, l'aquaculture fournit des aliments de qualité supérieure (sur le plan nutritif) et, à ce titre, elle représente un précieux outil pour combattre la « faim insoupçonnée » due aux carences nutritionnelles.

Un certain nombre de besoins en rapport avec la promotion du développement du secteur aquacole ont été recensés lors de la Conférence, notamment une meilleure diffusion des techniques aquacoles aux petits exploitants, une réduction de l'utilisation des farines de poissons dans les aliments pour poissons et une meilleure intégration de l'aquaculture à petite échelle sur les marchés internationaux. La gouvernance dans le secteur aquacole doit être renforcée davantage et des approches écosystémiques de l'aquaculture doivent être adoptées. Les capacités doivent être renforcées en matière de biosécurité et les ressources génétiques aquatiques doivent toujours être exploitées dans un esprit de responsabilité et d'équité. De nouvelles études doivent être consacrées à l'utilisation d'espèces « exotiques » en aquaculture, en vue de pallier le manque de connaissances et d'adopter des principes et des procédures visant à évaluer les risques et à mettre en œuvre des approches axées sur le principe de précaution. Pour renforcer la contribution de l'aquaculture à la sécurité alimentaire et à l'atténuation de la pauvreté, les questions relatives à l'égalité des sexes, à la jeunesse et aux savoirs traditionnels doivent

être prises en considération. Il convient de reconnaître que, par la création d'emplois, la génération de revenus issus de l'aquaculture commerciale est un élément clé de la sécurité alimentaire. Les statistiques du domaine aquacole doivent être améliorées et davantage d'informations sont nécessaires, non seulement sur la production et le tonnage, mais également sur les autres maillons de la chaîne de valeur.

Le bureau sous-régional de la FAO au Samoa et la CPS ont organisé conjointement, en marge de la Conférence, une « soirée de l'aquaculture océanique », au cours de laquelle un groupe de représentants d'organisations internationales ont eu l'occasion de prêter une oreille attentive aux aspirations et aux problèmes des Océaniens dans le domaine aquacole. Un représentant du Bureau sous-régional de la FAO a présenté un résumé des conclusions d'une récente évaluation du secteur aquacole réalisée par son organisation dans différents États et Territoires insulaires océaniques. Tim Pickering, de la CPS, a fait un exposé succinct montrant que, de toute évidence, l'Océanie devait également être considérée comme une région « moins avancée sur le plan aquacole » et faire l'objet d'une attention prioritaire. Les organisations présentes, la FAO en tête, ont répondu que l'Océanie était dotée d'un fort potentiel aquacole et que, à ce titre, elle méritait le soutien de la communauté internationale. Un accord (de principe) a été conclu en vue d'organiser en 2011, dans le Pacifique, une conférence de haut niveau qui explorera les possibilités de coopération entre la FAO et la CPS, le RCAAP, le Centre australien pour la recherche agricole internationale (ACIAR), l'Agence australienne pour le développement international (AusAID), la JICA, *The WorldFish Center* et d'autres institutions compétentes dans le but d'élaborer une stratégie et un programme de travail régional océanique visant à renforcer la coopération internationale et la participation au développement de l'aquaculture régionale.

Le Sous-comité de l'aquaculture du Comité des pêches de la FAO fait rapport à la réunion biennale du Comité et confie à la FAO la charge de définir les priorités en matière d'assistance aux États membres dans le domaine de la production alimentaire aquacole. Dans le passé, la participation des membres océaniques de la FAO a toujours été faible, même si un nombre sans précédent de cinq membres de la CPS a participé à la cinquième session du Sous-comité.

Les participants ont pris note du fait qu'à l'avenir, toute augmentation de la quantité de poissons ne pouvait provenir que de l'aquaculture et non de la pêche traditionnelle. En outre, cette production devra provenir de la mariculture en raison des limites caractérisant les ressources aquatiques terrestres. L'aquaculture offshore promet d'être un nouveau secteur émergent qui pourrait nécessiter la mise en place de règles de gouvernance dans le cadre du droit international. Une bonne gouvernance de l'aquaculture est essentielle pour en assurer une exploitation durable conformément au Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO et éviter les problèmes liés à la biodiversité. Le changement et la variabilité climatique représentent un défi majeur. La certification des produits aquacoles, en matière de sécurité alimentaire, sera de plus en plus importante pour rassurer les consommateurs.

Le projet de directives de la FAO pour la certification de l'aquaculture a été élaboré pour aider les membres à évaluer l'incidence des dispositifs de certification privés dont le nombre a littéralement explosé dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture. Toutefois, il a suscité la controverse, certains

membres considérant que la certification pouvait nuire aux intérêts des petits exploitants d'entreprise aquacole ou être utilisée pour ériger les barrières commerciales. Un travail de grande ampleur a été réalisé afin de dégager un compromis stipulant qu'en fin de compte, aucun participant à la réunion n'était totalement satisfait et que le texte à adopter devait faire l'objet d'une formulation particulièrement soignée.

La biosécurité a été un thème majeur de la conférence et des demandes ont été introduites en vue de renforcer les capacités nationales et les cadres politiques permettant de mettre en œuvre le Code de conduite pour une pêche responsable, ainsi que les mesures portant sur la biosécurité et le développement de l'aquaculture. Les participants à la Conférence ont insisté sur l'importance d'utiliser raisonnablement les ressources génétiques aquacoles, en particulier dans les pays qui profitent des avantages offerts par ces ressources. Les représentants des États membres se sont penchés sur la question nouvelle des espèces « exotiques » souvent assimilées à des espèces « envahissantes ». Les débats contradictoires sur la sécurité alimentaire et la biodiversité ont tendance à désorienter le législateur. Les participants ont indiqué que les espèces aquacoles n'étaient pas différentes des espèces agricoles qui protègent les populations de la faim et que, de ce fait, elles devaient être logées à la même enseigne. Ils ont pris acte de la nécessité d'adopter des directives appropriées dans le domaine de l'élevage d'espèces exotiques de sorte que les autorités puissent adopter des décisions éclairées.

Les représentants des États et Territoires océaniques ont également présenté des exposés sur d'autres questions majeures telles que le changement climatique, la gouvernance de l'aquaculture offshore et les procédures internationales révisées d'élaboration des statistiques sur l'aquaculture. Plusieurs requêtes ont été formulées par les membres, notamment de la région océanique, en vue d'un renforcement des capacités dans le domaine de la statistique et de l'adoption de normes communes en la matière. La FAO a pris acte de la participation active d'organisations régionales telles que la CPS et le RCAAP au processus de révision des données statistiques du secteur aquacole lancé par la FAO. En vertu d'un accord récent, les poissons d'aquariophilie seront inclus dans les prochaines statistiques indépendamment de la priorité accordée par la FAO à l'aspect alimentaire et ce, en raison de l'importance économique de cette activité pour les modes de vie ruraux dans plusieurs régions.

Lors de la Conférence, les cinq pays océaniques ont fait bloc et chaque intervention était clairement effectuée au nom des autres pays de la région Pacifique. L'unité affichée par les pays océaniques a été l'une des principales caractéristiques de leur participation à tel point qu'au deuxième jour de la Conférence, les participants ont commencé à faire référence au « groupe insulaire du Pacifique ». Par la suite, les États d'Asie centrale (Azerbaïdjan, Kazakhstan) ont adopté une approche similaire, usant d'un langage proche de celui utilisé par les États et Territoires insulaires océaniques au moment de présenter leurs exposés individuels. Lors de la session du Sous-comité de l'aquaculture du Comité des pêches de la FAO, les représentants des États et Territoires insulaires océaniques ont fourni d'importantes informations à la FAO afin d'orienter ses travaux dans le domaine de l'aquaculture au cours des deux prochaines années.